



*Verjon*

2023

# LE PETIT VERJONNAIS





Chère Verjonnaise, Cher Verjonnais,

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous présenter le cru 2023 de votre bulletin communal. C'est un moment important pour Verjon. Nous avons mis en place d'autres moyens de communications pour vous tenir informé (site internet, Panneau-pocket, réunion Publique), Mais ce magazine est l'expression de nos forces vives que représentent toutes les associations de notre commune,. C'est aussi pour les élus une façon de soutenir toutes ces énergies au service du bien public.

Nos associations trouvent ici une possibilité de vous faire partager tout le travail qu'elles mènent tout au long de l'année pour rendre Verjon plus animée, plus dynamique, plus présente dans nos vies quotidiennes. Tous ces efforts concourent à rendre notre commune plus vivante et créent des liens sociaux et humains forts dans notre population.

Même si le contexte national ne porte guère à l'optimisme, nous souhaitons maintenir à Verjon la joie de vivre. Pour cela, et comme je l'ai rappelé lors de mes vœux à la population, je tiens à féliciter le travail des conseillers municipaux, des employés communaux et de toute les forces vives de notre village. Vivre en harmonie pour une meilleure qualité de vie.

Vous n'êtes pas sans ignorer que c'est dans une période contrainte et compliquée que nous avons élaboré ce nouveau budget communal. La hausse du coût de l'énergie, les hausses des coûts en général vont fortement impacter nos dépenses de fonctionnement.

Eloigné de la crise sanitaire nous pourrions aborder le printemps et l'été avec plus de sérénité que pendant la période Covid. Vous pourrez découvrir dans ce magazine les nombreuses et nouvelles manifestations qui vous sont proposées. Egalement en début d'été, vos élus reprendront les traditionnelles visites de quartier.

Tous ces efforts concourent à rendre notre commune plus vivante et créent des liens sociaux et humains forts dans notre population. On juge souvent de la vitalité d'une commune à sa vitalité associative. Je suis fier de pouvoir compter sur cette vitalité jamais démentie chez nous. Au nom de la Municipalité, je souhaite féliciter et remercier tous ces bénévoles qui tout au long de l'année n'économisent ni leur temps ni leur énergie. Mais à travers eux et en leur nom, je souhaite également remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui s'engagent à leurs côtés.

Je vous remercie et je vous souhaite bonne lecture.

## Sommaire

Vie communale	Page 3
Cérémonies communales	Page 14
Savoir Vivre	Page 16
Vie associative	Page 17
Gestion des déchets	Page 25
Petite enfance	Page 29
Amélioration de l'habitat	Page 30
Infos pratiques	Page 31

# VIE COMMUNALE



**Philippe JAMME**  
Maire



**Odile MULLER**  
1ère adjointe  
Chargé des Batiments  
et de l'Urbanisme



**Etienne MOREL**  
2ème adjoint  
Chargé de  
l'Environnement  
et des Bois communaux



**Richard GERBALDI**  
3ème adjoint  
Chargé de la Voirie ,  
du Cantonier  
et des Pompiers



**Géraud BERTHIER  
DE GRANDRY**  
Chargé du  
Cimetière



**Muriel  
BURDEYRON**  
Chargée du Site  
Internet et de la  
Communication



**Jean BURDIN  
DE ST MARTIN**  
Chargé des Finances



**Izabela  
CAZENAVE**  
Chargée des  
Associations et de  
l'Animation



**Annie  
CIRELLA**  
Chargée du  
Fleurissement

# VIE COMMUNALE

## COMMISSIONS COMMUNALES

**Commission Finances** : Philippe JAMME - Jean BURDIN DE ST MARTIN - Izabela CAZENAVE - Annie CIRELLA - Odile MULLER - Géraud BERTHIER DE GRANDRY - Muriel BURDEYRON

**Commission Bâtiments communaux - Urbanisme** : Philippe JAMME - Odile MULLER - Annie CIRELLA - Géraud BERTHIER DE GRANDRY - Muriel BURDEYRON - Jean BURDIN DE ST MARTIN

**Commission Bois - Environnement - Vie Agricole** : Philippe JAMME - Etienne MOREL - Richard GERBALDI - Odile MULLER

**Commission Vie associative - Animation - Communication** : Philippe JAMME - Izabela CAZENAVE - Muriel BURDEYRON - Richard GERBALDI

**Commission Fleurissement** : Philippe JAMME - Annie CIRELLA - Odile MULLER - Izabela CAZENAVE

**Commission Voirie - Réseaux** : Philippe JAMME - Richard GERBALDI - Etienne MOREL - Izabela CAZENAVE - Odile MULLER

**Commission Cimetière** : Philippe JAMME - Géraud BERTHIER DE GRANDRY - Muriel BURDEYRON - Izabela CAZENAVE - Jean BURDIN DE ST MARTIN

**Commission d'Action Sociale** : Philippe JAMME - Odile MULLER - Annie CIRELLA - Géraud BERTHIER DE GRANDRY - Muriel BURDEYRON

## REPRESENTATIONS COMMUNALES

**Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire** : Izabela CAZENAVE - Muriel BURDEYRON

**Syndicat des Eaux Bresse Revermont** : Odile MULLER (délégué titulaire) - Géraud BERTHIER DE GRANDRY (délégué suppléant)

**Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers volontaires** :

Président : Philippe JAMME

Délégués titulaires : Richard GERBALDI - Izabela CAZENAVE

Délégués suppléants : Etienne MOREL - Muriel BURDEYRON

**Syndicat Intercommunal d'Energie et le E-Communication de l'Ain** : Richard GERBALDI (délégué titulaire) - Annie CIRELLA (délégué suppléant)

**Délégué à la Défense** : Jean BURDIN DE ST MARTIN

**Correspondant Sécurité Routière** : Richard GERBALDI

**Représentant au CNAS** : Annie CIRELLA

# VIE COMMUNALE

La mairie de Verjon située 1, rue du Puits Rouge est ouverte au public :  
Le mardi et jeudi

↳ de 17h à 19h (du 01/04 au 31/10)

↳ de 16h30 à 18h30 (du 01/11 au 31/03)

Au-delà des ouvertures d'accueil au public, vous pouvez joindre la mairie le  
lundi matin, mardi après-midi, le jeudi ainsi que le vendredi matin :

↳ Téléphone au 04 74 51 51 81

↳ Télécopie : 04 74 51 53 29

↳ Mail : [mairie.verjon@wanadoo.fr](mailto:mairie.verjon@wanadoo.fr)

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Monsieur le Maire Philippe JAMME au 07 88 84 17 07

Ou les adjoints Odile MULLER au 06 37 59 25 93

Etienne MOREL au 06 25 63 00 58

Richard GERBALDI au 07 49 00 01 14

## PanneauPocket au service des habitants de la commune de VERJON

La mairie de Verjon se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket. Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous restez connectés à l'actualité de la commune, mais aussi des communes voisines et de vos lieux de fréquentation favoris.

Les informations relatives à votre commune sont visibles sur le site internet [www.verjon.fr](http://www.verjon.fr). Pour rappel, les rubriques relatives aux associations verjonaises sont enrichie grâce à la transmission des informations et photos transmis par les membres de ces associations. N'hésitez pas à nous les envoyer sur le mail : [site.verjon@orange.fr](mailto:site.verjon@orange.fr)

**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**  
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET  
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

**EN 4 CLICS**

- 1 Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- 2 Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- 4 Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"  
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

**BONNE UTILISATION !**

Google Play, App Store, AppGallery

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte plus, cliquez sur "passez cette étape"

# VIE COMMUNALE

## TARIFS de LOCATION de la SALLE POLYVALENTE

	Location pour particuliers et associations de la commune	Location pour particuliers et associations de l'extérieur
1 jour	150 €	250 €
2 jours	250 €	350 €
Jour supplémentaire	50 €	75 €

↳ **Caution : 1500 €**

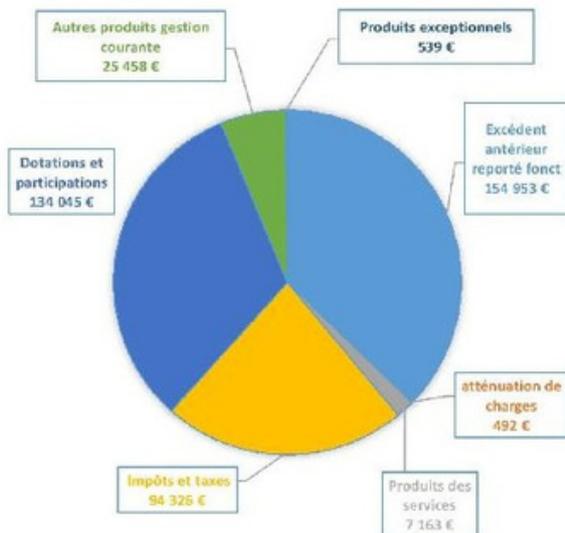
↳ **Ajouter à ces tarifs le coût de l'électricité**

Première cérémonie des vœux depuis 2020, début de la crise sanitaire liée au COVID, nous avons pu , enfin, inaugurer notre salle polyvalente.

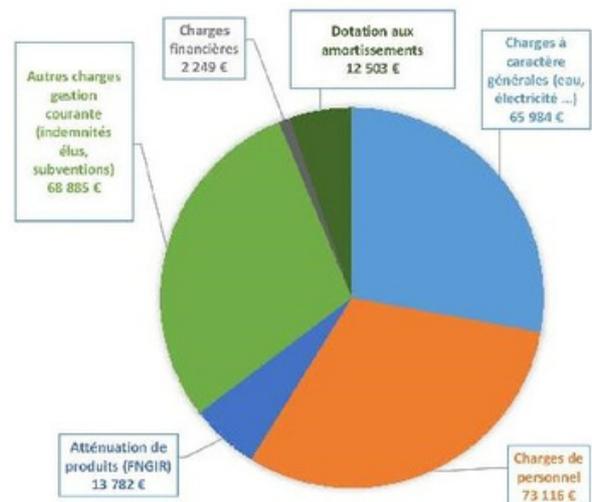


# VIE COMMUNALE

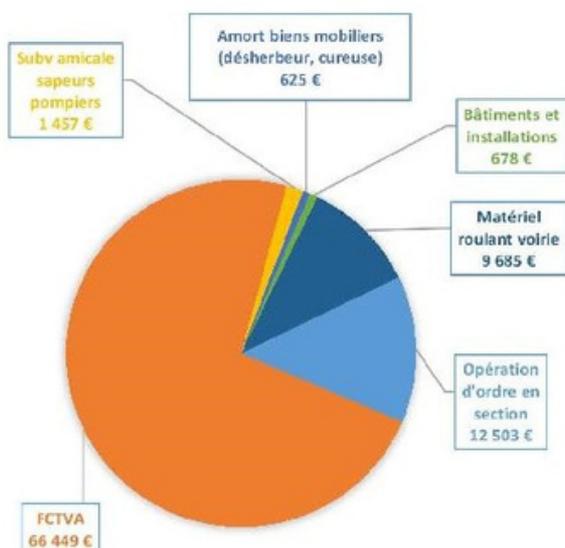
## BUDGET FONCTIONNEMENT 2022 Répartition des recettes



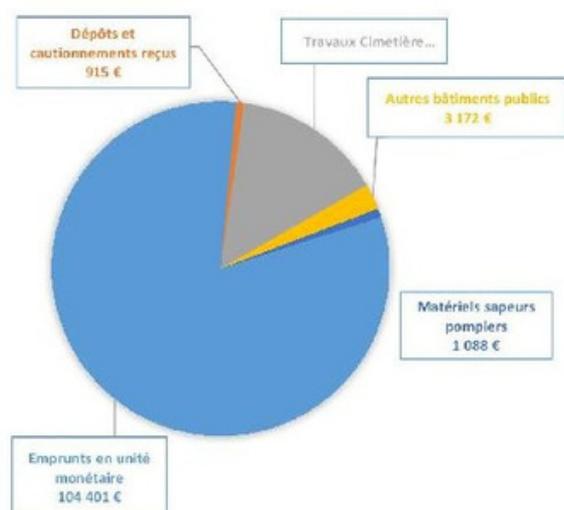
## BUDGET FONCTIONNEMENT 2022 Répartition des dépenses



## BUDGET INVESTISSEMENT 2022 Répartition des recettes



## BUDGET INVESTISSEMENT 2022 Répartition des dépenses



# VIE COMMUNALE

Rencontrant un beau succès, le 1<sup>er</sup> marché de producteurs en collaboration de l'association « Picorez dans l'Ain » était organisé sur la Place des Déportés. De nombreux verjonçais(es) et habitants des villages voisins ont pu rencontrer et découvrir les producteurs et artisans locaux.

Ce sont 3 marchés qui ont eu lieu en 2022.



## Les décorations de Noël

De nouvelles décorations viennent compléter celles déjà existantes.

Décorations naturelles ou objets de récupérations, tout est recyclable et utilisable pour embellir notre village. N'hésitez pas à vous rapprocher de la commission Animation si vous avez des dons ou des idées pour nous aider.

Nous remercions les habitants qui chaque année décorent leur maison.



# VIE COMMUNALE

Depuis plusieurs mois, le village de Verjon s'est mobilisé pour le sort des réfugiés ukrainiens. C'est ainsi que plusieurs familles ont accueilli dans leur foyer deux ou trois Ukrainiens, voire même mis à disposition un logement indépendant tout en les aidant dans leurs démarches.

Aujourd'hui, certaines familles ont été prise en charge par des communes environnantes, certaines sont reparties en Ukraine et d'autres sont parties aux Etats Unis.

De nombreuses actions ont été mises en place pour les aider à s'intégrer, aides administratives, aides matérielles, aides financières, aides alimentaires..

Un grand merci à tous les verjonnais investis et solidaires.

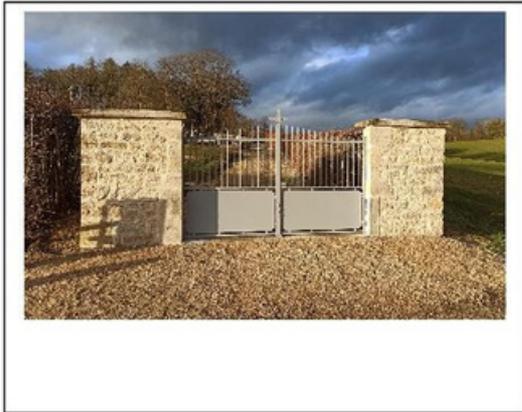


Un grand merci à Alexandre de l'association « Passion Vin » qui a remis au CCAS un chèque de 1000 euros en solidarité aux familles. Ce geste a permis de les aider dans leur quotidien.



# VIE COMMUNALE

Après la réfection du portail de l'entrée du cimetière en 2021, la commission a travaillé sur la réalisation du chemin d'accès intérieur. Le chemin a été réalisé en pavés, travaux réalisés par l'entreprise ATRIUM.



Nous rappelons que le cimetière communal est un lieu de mémoire. À ce titre, il est ouvert à tous dans le respect des règles de quiétude et de décence. Tous les visiteurs, y compris les professionnels, doivent respecter l'environnement général du cimetière, les monuments, les équipements, les végétaux. Seuls les véhicules munis d'une autorisation peuvent circuler dans son enceinte. Le règlement du cimetière mis en place par le conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet.

## Tarifs des concessions applicables depuis le 10 novembre 2017

### Concessions pleine terre et caveaux :

Concessions individuelles (2mX1m) et concessions collectives et familiales

30 ans : 150 €

50 ans : 200 €

Les tarifs ci-dessus sont multipliés par le nombre d'emprises au sol correspondant à une concession individuelle.

### Concessions Cavernes :

30 ans : 100€

50 ans : 150€

### Jardin du souvenir :

Taxe d'enregistrement et de dispersion : 50€



# VIE COMMUNALE

Les représentants des associations de Verjon ont été invités par la commission Animation le mercredi 5 octobre à une rencontre conviviale. Ces associations ont répondu favorablement et se sont retrouvées dans le but de renforcer le lien avec les membres de la commission.

Chacunes a pu présenter ses animations et ses projets. Il a été rappelé que chaque association qui veut se voir attribuer une subvention doit en faire la demande auprès de la mairie.

Les associations verjonnaises se portent bien, elles participent activement à la vie et à l'animation du village mais il est rappelé que chaque bénévole supplémentaire est toujours le bienvenu.



Le samedi 22 octobre, Philippe Jamme, maire de la commune accueillait pour une réunion d'information les nouveaux arrivants sur la commune.

A cette occasion, il leur a présenté la commune et son fonctionnement, la nouvelle communauté d'agglomération CA3B ainsi que les associations locales.



Les associations verjonnaises présentes ont exposées leurs projets et rappelées que les bénévoles sont le cœur de chaque association pour que vive le village.

Après s'être présenté les uns aux autres, ce moment convivial s'est achevé par le verre de l'amitié.

Nous leur souhaitons à toutes et à tous la bienvenue à Verjon.

# VIE COMMUNALE

## ENQUETE DE SATISFACTION

### AVEC VOUS, POUR VERJON

#### Le bon vivre dans notre village

Pour faire suite à notre enquête de satisfaction, nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre. Vous êtes 55 (30 femmes et 24 hommes) à nous avoir retourné le questionnaire. En ce qui concerne les tranches d'âge, elles étaient réparties comme suit :

18-25ans	4	26-35ans	9	36-45ans	7
46-55ans	6	56-65ans	12	+ de 65ans	15

#### Les moyens d'information

↳ Globalement, la communication sur la vie communale (manifestations culturelles, associatives, sportives, municipales) est :

Suffisante : 38                      Insuffisante : 12                      Ne se prononce pas : 5

↳ Participez-vous aux différentes réunions de la commune ?

Réunions publiques                      Oui : 27                      Non : 22  
Réunions de quartiers                      Oui : 31                      Non : 20                      Ne se prononce pas : 4

Selon vous, ces réunions sont-elles utiles, adaptées et suffisantes ?

Oui : 38                      Non : 3                      Ne se prononce pas : 14

↳ Par quel(s) moyen(s) êtes-vous informé(e) de ce qui se passe dans votre commune ?

Bulletin municipal ..... 32  
La page locale de la presse quotidienne ..... 6  
Les panneaux d'affichage ..... 8  
Le bouche à oreille ..... 49  
Site Internet ..... 14  
Autre ..... 2

↳ Consultez-vous le site Internet de la commune ?

Oui : 20                      Non : 31                      Ne se prononce pas : 3

Si oui, à quelle fréquence vous connectez-vous ?

Régulièrement : 4                      De temps en temps : 9                      Rarement : 10                      Jamais : 7

↳ Selon vous, serait-il intéressant de développer d'autres moyens d'information ?

Oui : 20                      Non : 20                      Ne se prononce pas : 3

# VIE COMMUNALE

## Vie sociale – Vie du village

- ☞ Diriez-vous que votre commune est active d'un point de vue social ?  
Oui : 34                      Non : 8                      Ne se prononce pas : 14
- ☞ Existe-t-il des associations que vous appréciez ou auxquelles vous adhérez ?  
Oui : 26                      Non : 16                      Ne se prononce pas : 12
- ☞ Êtes-vous au courant des manifestations culturelles, festives ou municipales qui ont lieu sur votre commune ?  
Oui : 42                      Non : 7                      Ne se prononce pas : 6
- ☞ Y participez-vous ? Si oui, lesquelles ?  
Oui : 38                      Non : 6                      Ne se prononce pas : 11
- ☞ La municipalité envisage une extinction nocturne du village. Êtes-vous favorable à une extinction ?  
Oui : 40                      Non : 13                      Ne se prononce pas : 2

☞ *De très nombreuses propositions ont été relevées que ce soit au niveau du nom de la salle polyvalente qu'au niveau de suggestions sur les manifestations du village, de l'information et de la communication. Toutes ces remarques, ces projets que vous avez évoqué seront étudiés en commission de travail.*

## Le Fleurissement

La commission est composée de conseillers municipaux mais aussi de verjonnais.

Nous nous retrouvons plusieurs fois par an pour les désherbages, plantations mais également pour échanger afin de faire évoluer nos pratiques et adapter le choix de nos fleurs face à nos contraintes humaines mais aussi et surtout face aux changements climatiques.

Ainsi, les membres ont décidé de remplacer les fleurs du mur « Ridet » par des rosiers et lavandes. L'espace devant la roue à aube sera composé de plantes vivaces de type rocaille.

Nous avons pour projet de réorganiser les plates-bandes du monument aux morts.

Nous vous invitons à nous rejoindre afin d'embellir notre village. Les dates de nos rencontres sont publiées sur panneau pocket.



# CEREMONIES COMMUNALES

## Devoir de mémoire, journées du souvenir ...

Le dimanche 24 avril, Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, Verjon a respecté ce devoir de mémoire comme partout en France.

*« La Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation est chaque année l'occasion de rappeler des événements que l'humanité a condamnés et que nul ne souhaite voir se reproduire. Il y a 77 ans prenait fin en effet le système concentrationnaire et génocidaire nazi dont le monde découvrait l'horreur, à mesure de la progression des Armées alliées et des récits des survivants. Ce système fut l'instrument de la destruction d'une grande partie des populations juives et tsiganes d'Europe. Il fut aussi le lieu de détention et de martyre de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, déportés pour leur résistance à l'occupant, pour raison politique, du fait de leurs origines, de leur religion, voire de leur orientation sexuelle, ou dans le cadre de rafles de représailles. »*

*Extrait du message de la journée de la déportation 2022*

Le conseil municipal et l'association Heder ont inauguré le samedi 30 avril la remise en place de la Croix des Déportés sur la place de Verjon.

Depuis des décennies, cette croix trônait sur le mur qui bordait la place du village et en 1944 c'est la guerre entre la France et l'Allemagne.

Le 16 avril 1944, c'est la Rafle : les allemands garent leurs camions au pied de cette croix pour emmener des jeunes du pays en déportation : ROLLET André, ROLLET Lucien et VINCENT Armand.

Le 9 mai, les allemands reviennent pour détruire la maison de Monsieur GROS Pierre après l'avoir martyrisé. Et puis vient « Juillet Rouge » : ils reviennent le 18 juillet 1944 pour incendier 70% des maisons du village, c'est la désolation. Il faut reloger toutes ces familles qui n'ont plus de maison.

Fin 1944 et 1945, il faut déblayer les ruines et récupérer les belles pierres pour reconstruire les habitations.

A ce moment, le mur de la place et la croix sont démontés pour élargir et faciliter les travaux.

Pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de la déportation, l'association HEDER a restauré la croix et en accord avec la municipalité la croix a retrouvé sa place initiale en bordure de la route sur la Place des Déportés.

Nous remercions Monsieur Jean Pierre Gros pour le don du socle de la croix, Monsieur Bounihi pour les travaux de scellement ainsi que le Père Bonaventure Lawson pour la bénédiction de la Croix.



# CEREMONIES COMMUNALES

Si le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, c'est aussi la mémoire d'un jour, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

C'est en effet le 11 novembre 1918 au Palais Bourbon, à 16 heures, que Clémenceau lit les conditions d'armistice, salue l'Alsace et la Lorraine et rend hommage à la Nation. Ce « jour de bonheur » ne peut faire oublier à l'ancien combattant, revenu à la vie civile, l'expérience tragique et le message dont il est porteur. Il importe en effet que le courage et les sacrifices des soldats durant ces quatre années de guerre restent dans chaque mémoire. Ce sont les anciens combattants qui vont imposer peu à peu le 11 novembre comme fête nationale.

Verjon comme tous village de France a commémoré le souvenir de ces courageux combattants en présence des anciens combattants, du corps des sapeurs-pompiers de Verjon, des jeunes sapeurs-pompiers de Coligny, de l'harmonie de Coligny, des représentants de la gendarmerie de de nombreuses verjonnaises et verjonnais.



A l'issue de la cérémonie et avant le verre de l'amitié, Bernard Vitte, chef de corps de sapeurs-pompiers a reçu la médaille de bronze pour 30 années de services ainsi que 4 galons de 1<sup>ère</sup> classe à Candice Burtin, Erwan Desmaris.



*« La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.*

*11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.*

*Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense. » (...)*

*« Cette année nous honorons deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin. Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France. » .*

Extrait du discours officiel du 11 novembre 2022

C'est à l'issue de la cérémonie au Monument au Mort du dimanche 24 avril 2022 que Georges Rodet, ancien maire de Bénay et Alain Perdrix, ancien maire de Tossiat, ont, au nom de l'association des anciens maires de l'Ain, offert le diplôme de la "Marianne du civisme" à la commune de Verjon. Ce diplôme, remis au titre de l'année 2020, est attribué à la commune arrivée première de sa catégorie, ici entre 250 et 500 habitants, pour son taux élevé de participation aux dernières élections municipales. À Verjon, aller voter est un acte citoyen.



# SAVOIR VIVRE

## NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral du 12 septembre 2008, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, motoculteurs, etc. ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser aboyer ou gémir un ou des chiens de façon répétée ou prolongée et ceci de jour comme de nuit.

Sont également interdits les bruits gênants par leur intensité de jour comme de nuit (sono, moteurs...)

A l'occasion d'une fête familiale, prévenez votre voisinage !

Merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de civisme pour le bien-être de chacun d'entre nous.

## DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est rappelé qu'il est défendu de laisser les animaux domestiques divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître et que ceci est passible d'amende. Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse, c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la garde.

Extrait de l'article Article L211-23 du Code Rural :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

# VIE ASSOCIATIVE

## Les Pompiers

Le retour du bulletin municipal nous permet de vous présenter les Sapeurs Pompiers de Verjon sous leurs deux aspects : opérationnel pour le S.L.I.S (Service Local d'Incendie et de Secours) et associatif au travers de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Au niveau opérationnel, le S.L.I.S compte à ce jour 7 sapeurs (2 femmes et 5 hommes) sous les ordres du sergent Bernard VITTE. Ces 8 soldats du feu ont répondu présents à chaque fois qu'ils ont été sollicités en 2022, soit 19 interventions allant du feu de cheminée au secours à la personne, en passant par la destruction de nids de guêpes. A ces 8 pompiers s'ajouteront bientôt 3 nouvelles recrues, dont 2 qui sont déjà S.P au sein du C.S Coligny. Comme chaque année, nous nous dotons sans cesse de nouveaux matériels afin de répondre au mieux à nos besoins opérationnels, cela grâce aux subventions communales et aux fonds de l'Amicale. Nos derniers achats significatifs en date étant un gilet-pompe et une lance pour la lutte contre les incendies, un défibrillateur et des colliers cervicaux pour le secours à la personne ainsi qu'un Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes (L.S.P.C.C). Tout cela est régulièrement mis en œuvre lors de nos manœuvres bimestrielles, afin d'être le plus efficace possible lors de nos interventions.

Du côté de l'Amicale, nous œuvrons dans le but de récolter de l'argent afin de se fournir en matériel (cf la liste ci dessus) mais également pour améliorer notre quotidien de sapeur pompier (achat d'un frigo pour la caserne, matériel de nettoyage, boissons, etc ...) Pour se faire, nous vous portons chaque fin d'année nos traditionnels calendriers, et nous vous remercions d'ailleurs pour l'accueil chaleureux que vous nous réservez. En décembre a lieu également notre 2ème manifestation annuelle, quelque peu chamboulée ces dernières années, COVID oblige. En effet, avec les restrictions sanitaires, nous étions dans l'impossibilité de pouvoir organiser sereinement notre habituel concours de belote, c'est pourquoi nous nous contentons de repas choucroute à emporter. Mais soyez rassurés et bloquez d'ores et déjà la date du 9 décembre 2023 pour le grand retour de notre concours de belote, suivi d'un repas, à la salle des fêtes de Verjon !

Nous participons également aux différentes cérémonies républicaines, ainsi qu'à la retraite aux flambeaux du mois de Juillet.

Je terminerai cet article par le plus important : LES SAPEURS POMPIERS RECRUTENT !!

Si vous souhaitez vous investir au sein de votre commune, être utile auprès des autres, si vous rêvez de porter l'uniforme, n'hésitez pas à prendre contact auprès de nous pour vous renseigner plus en détail sur cet engagement.

S.L.I.S Verjon

Chef : Sch B. VITTE

Adjoint : Sap M. ROYBIN

Amicale S.P Verjon

Président : R. BURTIN

Page facebook : Sapeurs Pompiers de Verjon



# VIE ASSOCIATIVE

## Les Jeunes Sapeurs Pompiers

La section a son siège social au Centre d'Incendie et de Secours de Coligny.

A l'origine en 1992, tous les centres et corps de pompiers du Canton de Coligny ont participé à la création de la section.

Actuellement, les membres du conseil d'administration et les formateurs proviennent des CIS de Coligny, Marboz, des CPINI de Beaupont, Bény, Pirajoux, Verjon, des parents d'anciens JSP ainsi que des parents de JSP.

Le sport est le lundi soir au gymnase de Coligny (1h30).

La formation théorique et pratique se déroule aux CIS de Coligny et de Marboz le samedi matin (3h00).

A cela s'ajoutent les rencontres sportives, les défilés et cérémonies, les stages pour les JSP 4 ...

La formation se déroule en 4 ans.

Chaque année est validée par un test de niveau écrit et pratique.

En 4ème année, le/la JSP devra remplir plusieurs conditions pour obtenir son brevet de JSP, ce qui lui permettra d'intégrer une caserne avec la reconnaissance de ses formations :

- formation de secourisme de 6 jours (prompt secours)
- formation au port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant (1 jour)
- épreuves du brevet (théorique et pratique, sportive dont 50 m piscine) 1 jour

Le BNJSP en poche et à la date anniversaire de ses 16 ans révolus, l'intégration d'une caserne pourra être effective ; le/la jeune et nouveau/elle pompier volontaire aura les aptitudes opérationnelles reconnues d'équipier/ière de prompt secours et d'équipier/ière de protection contre l'incendie. Il/elle devra suivre un module complémentaire de 4h00 pour les opérations diverses.

Et pour les jeunes qui intégreront un CIS, ils suivront également deux formations complémentaires pour être "équipier pour la lutte contre l'incendie" et pour être "équipier pour le secours en équipe".

C'est une réelle reconnaissance de l'investissement des 4 années passées au sein de la section.

Cette formation permet aux jeunes de s'engager et de s'investir pendant 4 ans dans cette action citoyenne et altruiste.

Et pour le plus grand nombre, de continuer en qualité de sapeur pompier volontaire, voir même de prendre une orientation professionnelle dans ce domaine pour certains.

**ATTENTION, recrutement 1 an sur 2.**

**Association Cantonale de Jeunes Sapeurs Pompiers de Coligny**

*jspcoligny@gmail.com*

*Président : Mr Panchot 06 04 07 96 98*

*Secrétaire : Mr Wiel 06 20 31 17 29*

*Trésorière : Mlle Rozier 06 79 51 33 38*



# VIE ASSOCIATIVE

## HEDER

L'association Histoire Échange Développement En Revermont (H.E.D.E.R), adhérente à l'association Patrimoine des Pays de l'Ain, a pour objectif de promouvoir les recherches dans les domaines historique et patrimonial, dans le but de rassembler tout ce qui concerne l'histoire du village, la vie quotidienne de ses habitants ainsi que de son évolution.

Ces travaux ont permis, entre autres, la création de panneaux sur le Grand Brûle, la réalisation d'une plaquette d'aide à la visite de l'Église, la réfection et l'aménagement d'une ancienne croix historique sur cette même place, la restauration de la roue à aubes, la participation aux plaques des noms des rues, l'exposition de vélos anciens lors du passage du Tour de l'Ain à Verjon, ...

L'association organise également des visites guidées pendant l'été en lien avec L'office du tourisme de Bourg en Bresse. En 2022, la visite « au fil de l'eau » a rassemblé 23 personnes qui ont suivi avec l'intérêt les explications données par les bénévoles de l'association. Le verre de l'amitié à l'issue de la visite permet à chacun d'échanger sur ses impressions. Un panneau installé sur la place des Déportés en lien avec l'AGGLO retrace cette visite.

Afin d'assurer le financement de ses actions, HEDER organise un vide grenier chaque 14 Juillet. Pour l'année 2022, la 15ème édition a rencontré un large succès. Le charme du village dépasse les frontières du département et les exposants sont de plus en plus nombreux à y succomber. Une ambiance bon enfant, la sympathie des bénévoles et le coût réduit des emplacements contribuent à la bonne renommée de cette journée. Les visiteurs sont aussi séduits et reviennent chaque année.

### Calendrier 2023

- vendredi 14 juillet de 6H à 18 H : *vide grenier*,
- mardi 25 juillet de 18 H à 20H : **visite « au fil de l'eau »**. *Sur inscription à l'office du tourisme de Bourg en Bresse*,
- mercredi 2 août de 18H à 20H30 : **visite « quand l'histoire vous attend à Verjon »**. *Sur inscription à l'office du tourisme de Bourg en Bresse*.
- samedi 23 septembre : voyage au **Château de Guédelon** coorganisé avec l'association Facettes. Les informations seront bientôt disponibles.
- samedi 30 septembre : **« la balade des gens heureux »**. Journée organisée conjointement avec l'association Facettes et l'association IRISE qui en est l'instigatrice. Les informations seront bientôt disponibles.

Nous sommes toujours preneurs de documents, photos ou histoires du passé de la commune. Toutes les personnes intéressées par l'association peuvent nous rejoindre.

Présidente : Christine Putin 04 74 51 57 12



# VIE ASSOCIATIVE

## FACETTES

Cette association a pour but de développer ce qui est culturel et artistique en milieu rural depuis 1996. Outre les sorties culturelles ( exposition, spectacle, etc...) l'association propose des ateliers de pratiques : dessin, peinture, sculpture, théâtre.

Contacts:

↳ THEATRE: Michelle MOREL 06 81 97 32 37

↳ DESSIN, PEINTURE, SCULPTURE: Odile MULLER 06 37 59 25 93

Le grand rendez-vous de l'année a lieu le premier week-end de juillet. Après le vernissage, l'exposition reste ouverte les deux après-midis, tandis que les comédiens se produisent en soirée le samedi et le dimanche. Nous organisons des concerts, et nous recevons parfois des artistes (conteurs, comédiens, etc...)

Présidente: Odile MULLER  
Secrétaire: Thérèse DAYET

Vice-présidente: Michelle MOREL  
Trésorière: Mireille BONANSEA-MULLER



# VIE ASSOCIATIVE

## Le club du 3é âge

Pour nos aînés, les rendez-vous du jeudi offrent à chaque adhérent une rencontre amicale autour de jeux de cartes et autres jeux de sociétés sans oublier les goûters et gâteaux d'anniversaires.



Contacts : Bernard Fargeot



## IRISE



L' Association IRISE part du principe que les bonnes idées et les talents doivent être mis en valeur, en action. Certes ce n'est pas simple de monter un projet!

Les habitants formulent des souhaits de créations artistiques, de découvertes, de bien-être, d'approfondissement de savoirs culturels(...) ouvert au plus grand nombre

Afin de vitaliser le village, le collectif IRISE accueille et aide à la mise en œuvre de ces demandes de rencontres avec l'objectif de faciliter le partage pour tous, l'échange, et améliorer la solidarité qui fait notre humanité.

Inscrire des projets dans le dispositif d'aide d'IRISE c'est aussi multiplier les expériences de savoir, encourager et transmettre ces savoirs.

Dans l'année précédente, concerts, expositions, ateliers (poterie, danse, yoga...), conférences, ont été programmés au sein d'IRISE sur propositions de verjonnaises et verjonnais mais également d'habitants du secteur.

Même si le public n'est pas toujours nombreux, des personnes actives, passionnées ont validées ces expériences.

N'hésitez pas à pousser la porte de l' Association.

☎ 06 33 39 68 77



[irise.artculture@orange.fr](mailto:irise.artculture@orange.fr)



irise verjon



# VIE ASSOCIATIVE

## Comité de restauration de l'église

Ce comité a pour vocation la restauration de notre église Saint-Hippolyte du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Elle est inscrite au titre des monuments historiques.

Il participe financièrement aux différents travaux de restauration.

Les dernières réalisations ont consisté à la rénovation de l'enfeu situé dans la Chapelle des Seigneurs, côté sud et des vitraux de la Chapelle Saint-Hippolyte et de la Chapelle de la Sainte-Vierge côté nord. Ainsi que la création du vitrail dans la Chapelle Sainte-Barbe, côté nord-est.

Afin de mener à bien les différents projets, le comité partage l'organisation des journées ventes boudin-civier avec le comité des fêtes de Verjon début novembre de chaque année.

Plusieurs projets sont en cours dont un imprévu: le traitement insecticide par **anoxie dynamique** pour un traitement curatif puis un traitement insecticide préventif de plusieurs mobiliers ( croix, ambon, maitre-autel, tabernacle, Sainte-Vierge en bois doré, Saint-Roch en bois polychrome, deux tableaux en médaillon).

**Qu'est-ce l'anoxie dynamique** : les objets sont insérés dans une grande bulle afin de réaliser un traitement curatif de désinsectisation sous atmosphère inerte, dans laquelle le taux d'oxygène sera abaissé jusqu'à atteindre des valeurs résiduelles inférieures à 0,1 %. Ces taux seront maintenus durant une période de plus de quatre semaines, à une température supérieure à 20°C et à un taux d'humidité relative contrôlé durant toute la durée de traitement. En l'absence d'oxygène l'intégralité des insectes adultes, des larves, des oeufs et des nymphes seront détruits. Le traitement possède une efficacité de 100% en suivant ce protocole

## Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes de Verjon compte environ 35 membres.

En Juin, Il s'associe à l'Envol de Courmangoux, pour la **Fête de la Musique**.

L'avant dernier week-end de juillet, Il organise **la Vogue** sur 3 jours avec retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bals, marches, courses pédestres, bals, apéro-concert et attractions foraines pour tous.

Et le premier week-end de novembre, il confectionne avec le Comité de restauration de l'Eglise, **le Boudin et le Civier** appréciés de tous.

Toutes ces manifestations se déroulent dans la convivialité et la bonne humeur !

Venez-nous rejoindre !

Pour cela, n'hésitez pas à contacter **Sophie au 06.61.54.11.78** ou **Xavier au 06.28.67.35.19**.

Sophie GRANGER - Présidente

Xavier BURIGNAT - Vice-président

Jérôme VITTE - Trésorier

Alexandre Faria - Secrétaire

# VIE ASSOCIATIVE

## HARMONIE DE COLIGNY

Une quarantaine de musiciens de 12 à 80 ans de plus en plus nombreux, de la bonne ambiance, du travail efficace, de l'assiduité aux répétitions du vendredi soir (ou du dimanche matin), un chef qui sait faire passer ses messages, et surtout le bonheur de jouer ensemble et de donner du plaisir au public, voilà ce qu'est l'Harmonie de Coligny ! L'année musicale commence par l'animation de la vogue de Coligny (en septembre) et se poursuit par différentes prestations qui vont des défilés officiels au Festival de musique Bresse Revermont (02/07/2023 à Saint Nizier/Curciat), en passant par un hommage à notre patronne Sainte Cécile, un concert de Printemps (06/05/2023), des animations plein air et diverses manifestations occasionnelles... Les musiciens se mobilisent aussi pour l'organisation de manifestations pour faire vivre l'association : choucroute à emporter (25/02/2023) et soirée barbecue (13/07/2023).

### Pour tout renseignement :

Présidente : Bernadette Lombard : 04-74-42-06-57 et 06-83-01-84-64

Directeur : Stéphane Debiesse-Tixier : 06-79-65-79-50

### Site Facebook :

<https://www.facebook.com/harmoniedecoligny01/>

Que vous jouiez ou pas d'un instrument ?

Que vous soyez jeune ou moins jeune !

Si vous aimez la bonne humeur et la convivialité, venez nous rejoindre. L'école de musique du canton de Coligny assure les formations ; renseignez-vous auprès de notre présidente et les musiciens de l'harmonie s'occupent du reste...



## GROUPEMENT PAROISSIAL DE MARBOZ/ST ETIENNE DU BOIS



2022 a été une année riche en événements pour notre groupement paroissial.

La Pastorale des jeunes est venue rencontrer les habitants de St Etienne du Bois les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2022. Elle a animé une veillée de louanges le samedi soir et la messe du dimanche. Elle est revenue nous voir à Marboz le week-end des 14 et 15 janvier 2023 et reviendra à Saint Etienne du Bois le week-end des 3 et 4 juin 2023.

Le 27 mai 2022, c'est la confirmation qui a été célébrée à St Etienne du Bois pour 27 jeunes dont 6 de nos paroisses. Ordinairement, 2 messes ont lieu chaque dimanche sur 2 paroisses différentes. Pour l'exercice 2021/2022 pour notre groupement, ont été célébrés : 34 baptêmes, 9

mariages et 49 funérailles. Si vous souhaitez demander un sacrement, pensez à contacter le Père Bonaventure suffisamment à l'avance. La vie de la paroisse c'est aussi de nombreux bénévoles qui oeuvrent dans les différentes services pour le bien de tous.

A Verjon, l'église Saint-Hippolyte est ouverte tous les jours. Les messes célébrées le dernier dimanche du mois du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril (horaires à vérifier à chaque fois à l'église). Le samedi en milieu de mois (17h ou 18h) un temps de prière est organisé à l'église de Verjon. Pour tout renseignement s'adresser à la cure de Saint-Etienne-du-Bois - Tél. 04 74 30 55 26. ou 06.61.12.43.29

# VIE ASSOCIATIVE

## La Voie des Colporteurs bouscule le Revermont

### Spectacle du « Chœur des Colporteurs »

Une cinquantaine de bénévoles de la Voie des Colporteurs ont construit, tout au long de l'année, une chorale aux chants porteurs de valeurs et de dynamisme. Ils sont partis à pied, sur la dernière semaine d'août 2022, à 80 bénévoles, 6 ânes et un bouc !, sur les routes du Revermont, pour jouer leur spectacle midi et soir, et venir à la rencontre des habitants. Vous avez peut-être profité de leur représentation lors de leur passage dans le village ! Un grand merci à toutes les personnes qui ont reçu chez eux, le temps d'un repas ou d'une nuit, des bénévoles ! Et merci à toutes les municipalités et associations qui ont facilité notre installation chaque jour dans leur village !

### LA VOIE DES COLPORTEURS en 2023

*Art de rue, art de vivre, nature... c'est un programme panaché auquel vous invite La Voie des Colporteurs en 2023 ! Ce festival organisé par la Compagnie Le Couac, en itinérance sur 17 communes du Revermont, ouvre la page d'une nouvelle aventure avec comme horizon :*

- de créer du lien et de créer une dynamique sur notre territoire
- de proposer une offre culturelle de proximité
- sensibiliser aux enjeux d'aujourd'hui et amener à l'action

### LA TOURNEE DES COLPORTEURS | D'octobre 2022 à juin 2023

Pressée de jus de pommes, spectacles, course de radeaux, bal folk... la Tournée des Colporteurs, c'est un rendez-vous par mois pour partager, faire ensemble, se rencontrer, découvrir...

**LE FESTIVAL GRAND FORMAT** reviendra cet été du 19 au 26 Août pour vous offrir une bulle d'air et de plaisir ! Les carav'ânes reprendront les routes du Revermont pour poser chaque jour son étonnant Village En'Bullant dans une commune différente (restauration, buvette, jeux...). 5 tribus nomades (groupes d'artistes amateurs) arpenteront les sentiers pour offrir des spectacles dans les villages et les hameaux traversés ainsi que dans les structures spécialisées. Et autour de ce parcours, une foultitude de propositions : spectacles de rue, ateliers, expositions... Encore un joli défi logistique et une belle aventure humaine qui se dessine !

*Retrouver toutes les infos : [www.lavoiedescolporteurs.com](http://www.lavoiedescolporteurs.com)*



# GESTION DES DECHETS

## Le tri des déchets se simplifie

Déchetterie de Pirajoux – Bois Besson – 01270 PIRAJOUX

Tél : 04 74 42 04 76 Horaire d'ouverture :

Horaires d'été du 1er juillet au 31 août	Horaires d'hiver du 1er septembre au 30 juin
lundi, mercredi, vendredi et samedi de 7h à 13h	lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 18h et le samedi du 8h à 12h et de 14h à 18h

Depuis cette année le tri des déchets se simplifie. En effet, vous pouvez désormais déposer tous vos emballages sans exception dans les colonnes jaunes. Les cartonnettes seront à mettre dans les colonnes bleues.

### Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les colonnes de tri avec les emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

### Que peut-on trier ?

Emballages en métal, en papier, en cartonnette, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, emballages de magazines, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de cacao...

Attention, seuls les emballages sont concernés : les objets divers (jouets, ustensiles, etc.) doivent être jetés dans la poubelle habituelle quand ils sont de petite taille et en déchèterie pour les gros objets.

Désormais, plus de doute, sur l'ensemble de Grand Bourg Agglomération tous les emballages et les papiers se trient !

Les emballages en verre se trient toujours dans les colonnes prévues à cet effet.

### Et en pratique ?

#### 1/ C'est un emballage, c'est un papier ? Il se trie !

#### 2/ Comment ?

- Inutile de laver l'emballage, il suffit de bien le vider.
- Bien l'aplatir pour un gain de place.

#### 3/ Où déposer mes déchets ?

- Papiers et cartonnettes dans les colonnes bleues
- Emballages sauf cartonnettes dans les jaunes

En résumé, *Ce qui change* :

- Tous les emballages en plastique se trient
- Les cartonnettes sont à déposer dans les colonnes bleues

# GESTION DES DECHETS

## Bon à savoir

L'extension des consignes de tri est l'une des obligations réglementaires fixées par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). Elle devrait être effective sur tout le territoire national d'ici fin 2022. **Votre implication est essentielle pour faire progresser le recyclage et participer à la transition écologique. Engageons-nous, trions plus !**

## Pour toute information complémentaire

- Consulter le site internet : [grandbourg.fr/letri](http://grandbourg.fr/letri) rubrique déchets - consignes de tri
- Contacter la Direction Gestion des Déchets par mail : [infodechets@grandbourg.fr](mailto:infodechets@grandbourg.fr) ou par téléphone au 0 800 86 10 96 (appel gratuit)



## Et au niveau communal ?

Un Point d'Apport Volontaire est à votre disposition à côté de l'atelier communal « En Auza » permettant le tri du verre, des papiers et des emballages.

Seulement, si la plupart des usagers respectent les lieux, il semble que d'autres se contentent de déposer les déchets plus ou moins encombrants au pied de ces bacs.

Nous vous demandons de laisser cet endroit propre, de ne pas laisser de sacs poubelles, cartons ou autres débris.

Des efforts sont réalisés par les citoyens et la commune pour maintenir ce lieu le plus propre possible, continuons pour le bien-être de tous

Merci pour votre civilité !



Les points d'apports volontaires (PAV) permettent aux habitants de pouvoir déposer, à proximité de chez eux, les déchets recyclables. Chaque bac – jaune, vert et bleu – correspondant à un type de déchet (lire encadré). Seulement, si la plupart des usagers respectent les lieux, il semble que d'autres se contentent de déposer les déchets plus ou moins encombrants au pied de ces bacs.

# GESTION DES DECHETS

## NOUVEAU DANS LA GESTION DE VOS DECHETS DE TONTE

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2023, Grand Bourg Agglomération n'acceptera plus l'herbe issue de la tonte des pelouses dans ses déchèteries. Dans les faits, cette herbe n'est pas un déchet, mais une ressource. Composée à 80% d'eau, elle se dégrade rapidement et peut rendre de nombreux services pour contribuer à un cadre de vie plus vert.

### **Pourquoi interdire la tonte en déchèteries ? parce que réduire nos déchets est un impératif**

La production de déchets a des conséquences environnementales. Grand Bourg Agglomération a adopté son plan de réduction des déchets avec pour objectif de réduire de 30kg par an et par habitant la quantité de biodéchets (issus de la cuisine, végétaux). L'arrêt de la collecte de la tonte est une de ces mesures.

La gestion des déchets a également un coût important qui est en hausse constante : 20 500 000€ en 2022, un million d'euros de plus estimés en 2023. Cette évolution est notamment due à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Cette taxe est payée par l'Agglomération sur les tonnes de déchets enfouis.

La fin de la collecte de la tonte devrait générer une économie annuelle de 200 000€.

### **Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour se préparer**

Le temps de permettre aux habitants d'adapter leurs pratiques, le dépôt de la tonte sera toléré jusqu'au 1<sup>er</sup> juin en déchèterie. Chacun pourra expérimenter les solutions qui conviennent.

### **Quelles solutions alternatives ?**

#### **Tondre oui, mais pas forcément partout, ni à la même fréquence**

L'herbe peut être laissée plus haute dans les endroits plus éloignés de la maison, autour des vergers par exemple. Ces espaces favoriseront en plus la biodiversité.

#### **Le mulching**

Cette pratique consiste à tondre sans ramasser. La couche d'herbe forme une protection contre la sécheresse et enrichit le sol en le fertilisant naturellement.

#### **Le paillage**

Au pied des plantes du potager, des arbustes ou des massifs, la tonte a plus d'un atout : elle nourrit la terre, réduit le développement des herbes indésirables, maintient l'humidité et évite l'arrosage. Elle peut être déposée fraîche sur une épaisseur de 2 centimètres. Au-delà, il est préférable de la faire sécher avant.

#### **Le compostage**

En petites quantités, la tonte peut être un élément introduit dans le composteur.

### **Et les autres végétaux ?**

Branchages, feuilles mortes et produits issus de la taille des haies sont toujours collectés dans les déchèteries.

### **Des questions ? Besoin d'un composteur, de conseils ?**

Direction gestion des déchets : 0 800 86 10 96 (appel gratuit).

infodechets@grandbourg.fr  
grandbourg.fr.

# GESTION DES DECHETS

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2023,  
le gazon reste à la maison

**La tonte OUI  
mais plus  
en déchèterie !**

Mulching, paillage, compost ...  
Trouvez la solution qui  
vous convient !



**GRAND BOURG**  
AGGLOMÉRATION

[www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr)

La tonte de votre jardin  
est une ressource.  
**TROUVEZ  
VOTRE SOLUTION !**



**#1 Réalisez une tonte différenciée**  
La tonte différenciée, ou raisonnée, varie les hauteurs et fréquences de coupe selon les endroits du jardin. La pelouse peut ainsi être tondue assez courte dans les endroits de passage, et laissée plus sauvage dans les recoins moins fréquentés. Ces herbes hautes sont également très favorables à la biodiversité : profitez-en pour embellir votre jardin avec une prairie fleurie.

**#2 Pratiquez la tonte mulching**  
La tondeuse coupe finement l'herbe et la redépose sur le sol. Poilés protecteur, l'herbe hachée aide la pelouse à lutter contre la sécheresse et la nourrit comme un engrais.  
**Le saviez-vous ?**  
Vous pouvez utiliser une tondeuse « à classe », sans le bac ou une tondeuse mulching. Pensez à tondre tous les 7 à 10 jours en période de pousse, car il est difficile d'effectuer du mulching lorsque l'herbe est haute.

**#3 Utilisez votre tonte comme paillage**  
Le paillage consiste à couvrir la terre nue de végétaux. Déposée dans les massifs, au potager, l'herbe conserve l'humidité et limite le développement des mauvaises herbes, et nourrit votre sol. Préserve aussi la biodiversité dans votre jardin, et améliore la légèreté et la pénétration de l'eau dans le sol.  
**Le saviez-vous ?**  
Vous pouvez déposer 2 cm de votre tonte fraîche ou jusqu'à 10 cm de tonte sèche dans votre potager, vos massifs de fleurs ou au pied des haies et des arbres.

**#4 Compostez votre tonte**  
Incorporée en petites quantités, l'herbe fraîchement coupée apporte l'azote nécessaire à l'équilibre du compost.



**BRAVO !**  
Vous gagnez  
du temps, de l'argent  
et préservez votre  
environnement !

Plus d'infos sur [grandbourg.fr](http://grandbourg.fr)  
0800 86 10 95 (gratuit)  
mdechets@grandbourg.fr



## Le brûlage à l'air libre des déchets verts, C'EST INTERDIT !

C'est pour cela qu'au niveau communale, verjonnaises et verjonnaises sont autorisés à déposer les déchets verts à l'espace dédié à la "gare du Tram". Nous vous remercions de respecter un diamètre de 5 cm maximum pour les branchages. Régulièrement ces déchets sont broyés et les copeaux sont à votre disposition pour vos espaces verts.  
N'hésitez pas à vous servir !

# PETITE ENFANCE

## Les solutions d'accueil proposées aux jeunes parents

### ***Bien s'informer sur les modes d'accueil du jeune enfant***

Les Relais assistants maternels ont ce rôle essentiel. Grâce à leur très bonne connaissance du réseau d'accueil des jeunes enfants, les animatrices conseillent les parents pour trouver l'organisation la mieux adaptée à leurs attentes et leurs contraintes. Elles renseignent sur les modes d'accueil, les modalités d'inscription, les démarches administratives. Si les parents optent pour un-e assistant-e maternel-le, elles peuvent répondre aux questions sur les contrats, le calcul des heures, les fiches de paie.

*Le Relais assistants maternels du secteur de Verjon :*

**caRAMel** 1 rue des Mousserons Treffort - 01370 Val-Revermont

*Contact : Carmen Pereira – Tél. : 04 74 42 33 04 – Mail : relais.caramel@grandbourg.fr*

### ***Inscrire son enfant en crèche***

Pour les multi-accueils qu'elle gère, Grand Bourg Agglomération a mis en place une procédure de pré-inscription unique. Une fiche est disponible sur le site grandbourg.fr, rubrique Services quotidiens puis Petite enfance. Les parents peuvent indiquer trois choix de structures. Cette feuille de pré-inscription doit être remise à la responsable d'un multi-accueil ou alors envoyée à l'adresse mail de la structure placée en premier choix. Les dossiers sont étudiés par une commission réunissant des élus, des responsables de crèches et relais assistants maternels et la responsable du service petite enfance. Deux réunions sont programmées dans l'année : en mars pour les entrées au deuxième semestre et en septembre pour le premier semestre.

Les dossiers sont examinés de façon anonyme. Grand Bourg Agglomération a défini plusieurs critères pour attribuer les places : priorité aux enfants porteurs d'un handicap, accueil de fratrie (frère ou sœur toujours accueilli dans une structure), les revenus de la famille, les places disponibles par groupe d'âge, la domiciliation sur le territoire.

*Le multi-accueils du secteur de Verjon*

**Car'Hibou** 46 impasse Car'Hibou – 01270 DOMSURE

*Contact : Isabelle Badoux – Tél. : 04 74 30 41 53 – Mail : isabelle.badoux@grandbourg.fr*

**Caram'Bole** 1 chemin de Garavand 01370 Bénvy

*Contact : Nathalie Jullien – Tél. : 04 74 30 41 53 - Mail : nathalie.jullien@grandbourg.fr*

**Pom'Cannelle** 180 allée des écoliers 01370 Saint-Etienne du Bois

*Contact : Adeline Picard – Tél. : 04 74 25 08 46 – Mail : adeline.picard@grandbourg.fr*

### **Des informations sur d'autres points d'accueils ou d'autres besoins ?**

Contactez Séverine Fèvre au 04 69 41 01 87 ou severine.fevre@grandbourg.fr.

# AMELIORATION DE L'HABITAT

## Vous rénovez ? L'Agglomération vous aide

Grand Bourg Agglomération accompagne et finance la rénovation énergétique des logements via le service « Mon Cap Energie ».

Rappel des dispositifs existants.

Dispositifs	Les travaux financés
Fonds isolation	Isolation des façades, de la toiture, des planchers, des combles, remplacement des portes et fenêtres
Fonds énergies renouvelables	Equipements utilisant la biomasse (poêles à granulés, bois), géothermie, éolien, solaire

### **Pour obtenir ces aides, l'accompagnement Mon Cap Energie obligatoire**

Pour bien rénover, rien de mieux que d'être bien accompagné. C'est le rôle de Mon Cap Energie qui est le passage obligé pour bénéficier des aides. Un conseiller se déplacera à votre domicile pour dresser un état des lieux complet des travaux à prévoir. Il en coûtera 149€ pour le porteur de projet. Chacun est ensuite libre de choisir l'artisan qu'il souhaite sous réserve qu'il soit labellisé RGE (reconnu garant de l'environnement).

**Qui contacter ? ALECo1 - Mon Cap Energie - Tél : 04 74 45 16 49.- [www.moncapenergie.fr](http://www.moncapenergie.fr)**

### **Un troisième dispositif d'aide à la rénovation pour les ménages les plus modestes et les bailleurs**

Grand Bourg Agglomération porte depuis 2020 et jusqu'en 2025 une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de ses communes. L'OPAH a déjà permis de conseiller plus de 570 propriétaires depuis son lancement et plus de 2,1 millions d'euros d'aides ont déjà été distribués.

Ces aides financières peuvent être attribuées (sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants), pour les projets concernant :

**Les travaux d'économie d'énergie** dont les travaux d'isolation, de remplacement de menuiseries, de chauffage, de ventilation ;

1. **Les travaux d'adaptation du logement** afin de favoriser le maintien à domicile pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap ;
2. **Les réhabilitations lourdes avec des travaux de remise en état** dans un logement devenu vétuste ou très dégradé ;
3. **Les réhabilitations de logements locatifs** en accompagnant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs biens dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement des loyers.

OPAH	
Subventions accordées	
Propriétaires occupants	De 55 à 75% d'aides dans la limite de 20 000€ HT de travaux subventionnables
Propriétaires bailleurs qui rénovent un logement à louer	De 25 à 65% d'aides dans la limite de 60 000€ HT de travaux subventionnables

**Qui contacter ? SOLIHA Ain - Tél : 04 74 21 02 01 - [accueil.ain@soliha.fr](mailto:accueil.ain@soliha.fr).**

Permanence téléphonique mardi jeudi vendredi de 10h à 12h.

# INFOS PRATIQUES

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 11h30. Service photocopies et envois de fax à votre disposition, sur place.

Attention : tout changement d'horaire ponctuel ou de fermeture exceptionnelle (en cas de congés ou de formations de l'employée communale) pouvant intervenir est affiché au préalable sur la porte de la Poste.

Tél. 04 74 51 54 35 - Responsable : *Nathalie SALOMON*.

## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

En porte à porte, le **LUNDI** matin.

## TRANSPORTS SCOLAIRES - TRANSPORTS EN COMMUN

Les lignes du service **Rubis'Junior** sont présentes sur l'ensemble des 74 communes de Grand Bourg Agglomération. Ramassages pour Coligny et Marboz le matin, et retours le soir sur la Place des Déportés.

L'abonnement scolaire est accessible aux élèves du primaire et du secondaire **résidant et étudiant sur le territoire de l'agglomération**.

**Tous les élèves doivent s'inscrire au service Transport Scolaire du réseau Rubis pour bénéficier de l'abonnement 1 Aller/Retour par jour scolaire.**

Trois possibilités :

- L'élève possède déjà une carte Ourà, l'abonnement sera rechargé à distance et une vignette à apposer sur la carte vous sera envoyée par courrier.
- L'élève ne possède pas de carte Ourà, il recevra sa carte à domicile
- L'élève a perdu sa carte Ourà, des frais de duplicata de 8 € vous seront demandés en plus de l'abonnement à 20 € (soit 28 €).

**DATE LIMITE pour faire la demande d'abonnement le 31 JUILLET 2023.**

Pour les transports en commun, la ligne 115 circule en horaires période scolaire.

Ramassages pour Coligny et Marboz le matin et retours le soir sur la Place des Déportés.

Transport à la demande : Tél. : 04 74 45 05 06 – [info@rubis.grandbourg.fr](mailto:info@rubis.grandbourg.fr)

## SOCIAL/AIDE AUX PERSONNES

- **ADAPA** - Services d'aides et soins à domicile, d'employées de maison, de gardes à domicile, portage de repas, petits travaux ...) Tél. 04 74 45 59 65.
- **ADMR** - Services d'aides à domicile aux personnes âgées ou handicapées. Tél. 04 74 25 85 37.
- **ADSEA DE L'AIN** – (Association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte 01) - . 526, rue Paul Verlaine à Péronnas - Tél. 04 74 32 55 93.
- **AIN DOMICILE SERVICES** - Services d'aides à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées. - Tél. 04 74 42 02 14
- **Association Portage de repas à domicile** : Tél. 04 74 25 85 86.
- **CAF DE L'AIN** - Rue Aristide Briand, à Bourg. Tél. 0 810 25 01 10 (0,112 € TTC/mn) ou (sur Internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)).
- **CLIC du Bassin Burgien** - Accueil téléphonique au 04 74 22 11 11.

**CENTRE ANTI POISON DE LYON** : 04 72 11 69 11

**POMPIERS** : 18 ou 112 depuis un portable

**POLICE/GENDARMERIE** : 17

**SAMU** : 15 pour urgence médicale

**SOGEDO Dépannage** : 03 84 48 83 37 (24h/24h)

**ENEDIS Dépannage**: 09 72 67 50 01

**ORANGE Assistance technique** : 3900

